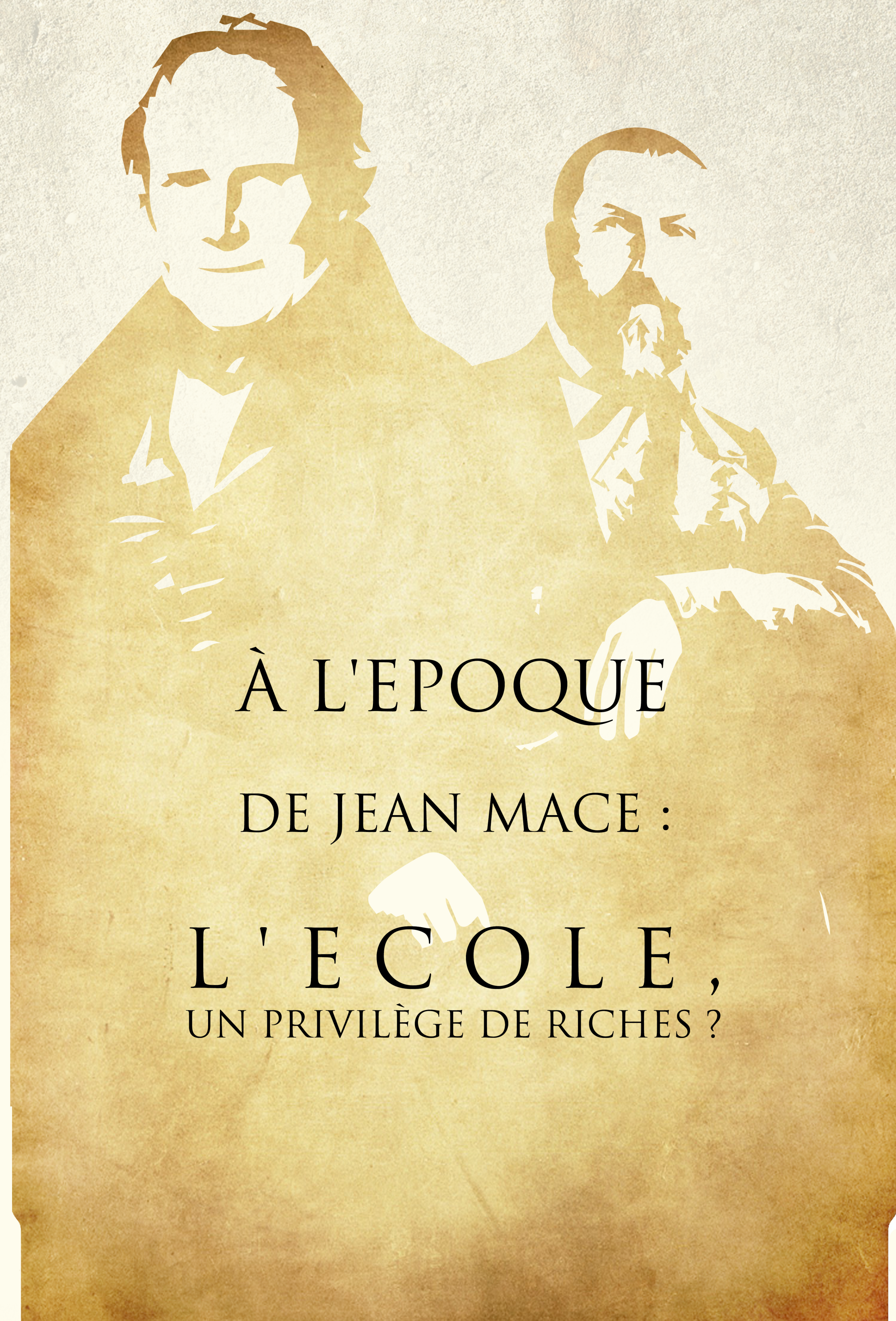




À L'EPOQUE DE JEAN MACE : L'ECOLE, UN PRIVILÈGE DE RICHES ?

TOUT AU LONG DU XIXE SIÈCLE, LE NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISÉS EN FRANCE AUGMENTE. POURTANT, LES ENFANTS LES PLUS PAUVRES NE POURRONT ALLER À L'ÉCOLE QU'À PARTIR DES LOIS FERRY (1881-1882), QUI LA RENDENT GRATUITE ET OBLIGATOIRE. LE DOCTEUR LOUIS VILLERME, EN 1840, PRODUIT UN RAPPORT DE 900 PAGES AFIN DE PRÉSENTER LES CONDITIONS DE VIE DES OUVRIERS MULHOUSIENS ET DE LEURS ENFANTS.

LES ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES DE COTON DE L'ALSACE, Y ÉTANT ADMIS DÈS L'ÂGE OÙ ILS PEUVENT COMMENCER À RECEVOIR LES BIENFAITS DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE, DOIVENT PRESQUE TOUJOURS EN RESTER PRIVÉS. QUELQUES FABRICANTS CEPENDANT ONT ÉTABLI CHEZ EUX DES ÉCOLES OÙ ILS FONT PASSER, CHAQUE JOUR ET LES UNS APRÈS LES AUTRES, LES PLUS JEUNES OUVRIERS. MAIS CEUX-CI N'EN PROFITENT QUE DIFFICILEMENT, PRESQUE TOUTES LEURS FACULTÉS PHYSIQUES ET INTELLECTUELLES ÉTANT ABSORBÉES DANS L'ATELIER. LE PLUS GRAND AVANTAGE QU'ILS RETIRENT DE L'ÉCOLE EST PEUT-ÊTRE DE SE REPOSER DE LEUR TRAVAIL PENDANT UNE HEURE OU DEUX.

EXTRAIT DU TABLEAU DE L'ÉTAT PHYSIQUE ET MORAL DES OUVRIERS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES DE LAINE, DE SOIE, DE COTON, LOUIS RENÉ VILLERME, 1840

LES ENFANTS DONT PARLE CET EXTRAIT NE PEUVENT PAS ALLER À L'ÉCOLE, CAR ILS DOIVENT TRAVAILLER AFIN DE GAGNER LEUR VIE, PARFOIS DÈS L'ÂGE DE SIX ANS. CET AUTRE DOCUMENT, EXTRAIT D'UN DISCOURS DU DOCTEUR VILLERME, COMPARE LA JOURNÉE DES ENFANTS OUVRIERS À CELLE D'UN FORÇAT CONDAMNÉ AU BAGNE :

POUR MIEUX FAIRE SENTIR COMBIEN EST TROP LONGUE LA JOURNÉE DES ENFANTS DANS LES ATELIERS, RAPPELLERAI-JE ICI QUE L'USAGE ET LES RÉGLEMENTS FIXENT POUR TOUS LES TRAVAUX, MÊME POUR CEUX DES FORÇATS, LA JOURNÉE À DOUZE HEURES, QUE LE TEMPS DES REPAS RÉDUIT À DIX; TANDIS QUE POUR LES OUVRIERS QUI NOUS OCCUPENT, SA DURÉE EST DE QUINZE À QUINZE HEURES ET DEMIE, SUR LESQUELLES IL Y EN A TREIZE ET DEMIE DE TRAVAIL EFFECTIF. SEIZE À DIX-HUIT HEURES DEBOUT CHAQUE JOUR, DONT TREIZE AU MOINS DANS UNE PIÈCE FERMÉE, SANS PRESQUE CHANGER DE PLACE... CE N'EST PLUS LÀ UN TRAVAIL, UNE TÂCHE, C'EST UNE TORTURE ; ET ON L'INFLIGE À DES ENFANTS DE SIX À HUIT ANS, MAL NOURRIS, MAL VÊTUS (...)

COMMENT CES INFORTUNÉS QUI PEUVENT À PEINE GOÛTER QUELQUES INSTANTS DE SOMMEIL RÉSISTERAIENT-ILS À TANT DE MISÈRE ET DE FATIGUE ?

LOUIS RENÉ VILLERME, DISCOURS DU 2 MAI 1837

EN 1847, LE HAUT-RHIN COMPTERAIT 13 000 ENFANTS OUVRIERS, SOIT 21% DU TOTAL DES EFFECTIFS (SOURCE : STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE, 1847)